



Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

1^{ère} séance plénière

Mardi 5 septembre 2023, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Francis (Trinité-et-Tobago)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session par la présidence de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir et l'honneur de déclarer ouverte la soixante-dix-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale et d'ouvrir sa première séance plénière.

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 62 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, j'invite les représentantes et les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Je suis honoré de m'adresser aux membres pour la première fois aujourd'hui en tant que Président de l'Assemblée générale. C'est avec une immense gratitude et un sens profond des responsabilités que j'assume la fonction qui m'est confiée. Je

m'engage à l'exercer avec transparence, responsabilité et dévouement, conformément à la Charte des Nations Unies.

Alors que nous entamons cette nouvelle session, je remercie mon prédécesseur, le Président Csaba Kőrösi, de la constance et de la perspicacité dont il a fait preuve au cours de l'année écoulée. J'ai l'intention de m'appuyer sur ses réalisations et sur celles de nos prédécesseurs. Je tiens également à remercier vivement le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago, premièrement, de m'avoir accordé le privilège de représenter le peuple pluriel et dynamique de mon pays à l'ONU et, deuxièmement, de me faire la confiance de penser que je m'acquitterai de la fonction de Président avec dignité, indépendance et impartialité. Ma présidence reflétera les valeurs de tolérance, d'inclusion, de coopération et de respect indéfectible de la dignité humaine que la Trinité-et-Tobago respecte et défend fièrement depuis 61 ans qu'elle est Membre de l'ONU.

Je profite également de l'occasion pour saluer la contribution que la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed continue d'apporter, notamment en faisant résolument la promotion du développement, qui constitue indéniablement le cœur de notre action. Par son intermédiaire, je félicite aussi le Secrétaire général de son leadership de tous les instants et de son plaidoyer en faveur d'une Organisation adaptée à sa mission, comme en témoigne notamment le lancement récent de son rapport *Notre Programme commun* (A/75/982).

Nous entamons la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale dans le contexte d'une situation mondiale très préoccupante, qui se caractérise par une

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



série de problèmes en cascade. J'ai fixé quatre priorités, résumées par quatre mots d'ordre, pour que la soixante-dix-huitième session s'attaque véritablement à ces défis : paix, prospérité, progrès et durabilité.

Je commencerai par le premier, la paix. En raison des défis intriqués que sont le climat, les conflits et la pauvreté, la paix semble plus que jamais hors de portée. Des divisions géopolitiques marquées nous ont précipités dans une nouvelle ère dangereuse d'incertitude nucléaire. Elles alimentent le scepticisme quant à notre système multilatéral, et elles réduisent la marge de manœuvre stratégique de nombreux pays, alors qu'ils essaient d'opérer les changements voulus dans leur société. Cela vaut particulièrement pour les petits États insulaires en développement, les nations à revenu intermédiaire et les pays du Sud qui peinent à satisfaire leurs besoins particuliers face à des risques qui évoluent.

En tant que principal organe directeur de l'ONU, l'Assemblée générale a la responsabilité particulière de veiller à ce que nos efforts soient ancrés dans un système multilatéral solide, fidèle aux valeurs et aux principes que nous chérissons et qui sont consacrés par la Charte des Nations Unies, notre Charte. C'est un système qui tire sa force et sa légitimité d'une inclusion plus grande et de réelles possibilités d'une participation renforcée pour orienter la prise de décisions.

Avec la remise en cause de l'aptitude du Conseil de sécurité à s'acquitter de son mandat, l'initiative relative au veto portée par l'Assemblée générale est une innovation bienvenue. Elle marque une étape importante sur la voie d'un renforcement de la transparence et de la responsabilité concernant l'exercice de ce droit, à envisager dans le cadre de la réforme générale de l'Organisation.

Cela m'amène à ma deuxième priorité pour la session, à savoir la prospérité. Nous savons que ce sont les populations les plus pauvres du monde qui paient le plus lourd tribut à la violence et qu'il faut des investissements sur le long terme pour ne laisser personne de côté. À cette fin, nous devons trouver des solutions sur mesure aux problèmes particuliers des pays en situation de conflit ou d'après-conflit.

L'Assemblée générale doit peser de tout son poids pour améliorer le financement, la technologie, la soutenabilité de la dette et le renforcement des capacités dans les endroits où il y a un déficit de développement et où l'assistance est la plus nécessaire. À cet égard, j'exhorte les États Membres à donner suite au Programme d'action d'Addis-Abeba et à tirer parti d'autres possibilités

clefs pour augmenter les investissements et élargir le financement du développement. Ce faisant, il nous faut également accélérer la transition vers les énergies propres et stimuler l'aide à l'adaptation en faisant en sorte que le financement climatique soit plus disponible, plus accessible et plus abordable.

En mai, Antigua-et-Barbuda accueillera la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, sur le thème « Charting the course towards resilient prosperity » (Tracer la voie vers une prospérité résiliente), dans le but de parvenir à un accord sur ce qui succèdera aux Orientations de Samoa, dont beaucoup d'éléments, même huit ans plus tard, n'ont toujours pas été suivis d'effet. En juin, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral se tiendra au Rwanda. Avec la mise en œuvre intégrale du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, ces manifestations nous aideront à enclencher la transformation nécessaire en ce qui concerne tous les axes de travail critiques.

J'ai pris l'engagement de donner la priorité, tout au long de la soixante-dix-huitième session, aux besoins des pays en situation particulière, notamment les pays les moins avancés. Je continuerai d'encourager les efforts en faveur d'une architecture financière internationale représentative et efficace. Nous ne pouvons plus tolérer les systèmes financiers injustes qui font que des pays restent pris au piège du cercle vicieux de la dette et du dénuement. Les propositions ambitieuses et tournées vers l'avenir du Secrétaire général visant à réformer nos systèmes, à mettre au point d'autres indicateurs que le produit intérieur brut et à élaborer un pacte numérique mondial nécessiteront que l'Assemblée prenne des décisions lucides.

J'en viens ainsi à ma troisième priorité, le progrès. Nous avons tous les outils nécessaires et tous les éléments dont nous avons besoin pour stimuler des progrès considérables en ce qui concerne nos objectifs de développement. Cependant, nous n'exploitons pas encore tout le potentiel de ces outils. Le Sommet sur les objectifs de développement durable sera une occasion cruciale d'y remédier et d'imprimer un nouvel élan à tout le processus de réalisation des objectifs de développement durable. Le Sommet donnera le ton au reste de l'ordre du jour de l'Assemblée générale à la présente session et au Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour les sept ans à venir. Le Sommet est d'autant plus important que plusieurs autres manifestations tout aussi capitales seront organisées en parallèle.

Nous nous réunirons pour examiner les trois grands processus en cours dans le domaine de la santé, à savoir la lutte contre la tuberculose, la prévention et la préparation face aux pandémies et la couverture sanitaire universelle. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) nous a enseigné que la solidarité mondiale et la coopération internationale demeurent impératives pour bâtir collectivement des systèmes de santé résilients et améliorer l'architecture sanitaire mondiale. En outre, le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement sera l'occasion de prendre des engagements financiers concrets au service de nos objectifs. Enfin, la réunion ministérielle sur le Sommet de l'avenir permettra aux délégations de donner une impulsion vigoureuse à l'adoption de mesures à même de changer la vie des gens d'ici à 2030.

Tout est en place pour que nous progressions de manière accélérée dans une logique de transformation. Nous ne devons pas tergiverser ni prendre du retard, car ce serait à nos risques et périls. Dans l'état actuel des choses, 680 millions de personnes, soit 8 % de la population mondiale, souffriront de la faim en 2030. Sans un sursaut décisif quant à notre engagement, sans une transformation radicale de notre action, nous risquons sérieusement de manquer à la promesse que nous avons faite de ne laisser personne de côté.

Il y a des objectifs précis qui demandent un renforcement immédiat et indispensable de nos efforts, y compris l'accélération de la mise en œuvre de notre programme de développement durable. Cela revêt une importance particulière pour les groupes déjà défavorisés et marginalisés.

Les femmes et les filles sont systématiquement privées de leurs droits humains les plus fondamentaux, de l'éducation à l'emploi en passant par l'égalité salariale et la propriété foncière. Il est temps de s'attaquer à l'épidémie de violence à l'égard des femmes – une haine virulente dont l'ombre plane sur de nombreuses communautés. Il est impératif que le système multilatéral et ses institutions soient conçus pour permettre l'épanouissement et la réussite des femmes et des hommes, et non pas des femmes ou des hommes. Cela implique de combler les disparités fondées sur le genre qui se sont creusées depuis bien trop longtemps, au détriment d'un trop grand nombre de personnes et de la société elle-même. J'ai donc l'intention de continuer à travailler avec le Comité consultatif sur l'égalité des genres du Président de l'Assemblée générale, et mon envoyée spéciale endossera aussi le rôle de Conseillère spéciale pour l'égalité des genres et

l'autonomisation des femmes. En tant que fervent défenseur de l'égalité des genres, je m'engage à promouvoir une mobilisation de haut niveau et une large sensibilisation dans le cadre d'événements liés à l'égalité des genres. À ce titre, j'organiserai une nouvelle réunion annuelle des dirigeantes en marge du débat général.

Les minorités ethniques, raciales, sexuelles et religieuses, les personnes handicapées, les peuples autochtones et d'autres sont tous susceptibles d'être confrontés à des formes de discrimination croisées. L'Assemblée générale doit redoubler d'efforts pour lutter contre la propagation insidieuse des violations des droits humains et de l'extrémisme sous toutes leurs formes, des discours de haine à la discrimination institutionnalisée. Nous devons rejeter catégoriquement toute idéologie de nature à semer la peur et la division. Nous devons au contraire engager une réflexion sur l'égalité, l'égalité des droits et la non-discrimination en tant que normes sociales légitimes et impératives qui constituent le fondement de sociétés fortes, soudées et productives. C'est nous qui fixons la norme, et cela doit commencer par l'inclusion de celles et ceux dont, bien souvent, les voix ne sont pas prises en compte, en garantissant la participation active des jeunes, des femmes et des groupes marginalisés, dont l'inclusion favorisera inévitablement la paix à long terme, le progrès social et la durabilité. Dans la droite lignée de mes prédécesseurs, j'ai l'intention de poursuivre et d'étendre le programme de bourses de la présidence de l'Assemblée générale.

Cela m'amène à mon dernier mot d'ordre : la durabilité. Nous avons entendu à maintes reprises les sonnettes d'alarme concernant la pollution, la perte de biodiversité, la surexploitation de ressources non renouvelables et les changements climatiques. Mais en avons-nous vraiment tenu compte ? Nous devons absolument édifier des sociétés durables, en harmonie les unes avec les autres et avec la nature. C'est le seul moyen d'assurer la survie de l'humanité et de la planète. La vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sera l'occasion de dresser le bilan de l'Accord de Paris au niveau mondial, en mettant en évidence les principales lacunes dans sa mise en œuvre. Ce moment sera décisif pour que le monde se rallie et s'aligne derrière une action climatique plus rapide, plus équitable et véritablement transformatrice. La reconnaissance historique par l'Assemblée générale du plus récent des droits humains – le droit à un environnement propre, sain et durable – renforce son rôle clef dans la protection de notre patrimoine mondial.

Avec une population qui devrait atteindre les 9,5 milliards d'habitants d'ici à 2050, il est impératif que nous passions à un mode de production, de consommation et de vie respectueux de l'ensemble des personnes, des espèces et des écosystèmes, et en harmonie avec eux. Cela est particulièrement évident en ce qui concerne notre relation à l'eau. Cette ressource commune est indispensable à la vie sur la planète. Pourtant, elle n'est pas suffisamment conservée ni considérée comme une priorité. Une révolution verte et bleue pour remédier aux préoccupations relatives à l'eau, au climat, à la diversité biologique, à la dégradation des sols et des terres et à la sécurité alimentaire mondiale s'impose. C'est le seul moyen de garantir que chacun et chacune puisse exercer son droit à un environnement propre et durable. Je suis convaincu que nous pouvons atteindre cet idéal. L'avenir que nous voulons exige que nous prenions soin de la nature à titre préventif, que nous menions une action prospective et résolue, et pas seulement réactive, et que nous adoptions des mesures audacieuses, progressistes et visionnaires qui donnent la priorité à des stratégies à long terme pour promouvoir le développement durable pour les générations futures, en garantissant à la fois leur bien-être et leur qualité de vie.

Il est facile de remplir le programme de la semaine de haut niveau avec un grand nombre de séances et de débats. C'est une toute autre chose de veiller à ce que chacune de ces manifestations se traduise par des résultats concrets et porteurs de changement. Tel doit être notre *modus operandi* pour la période à venir et pour l'ensemble de la session. Nous ne devons laisser aucune occasion nous échapper. Œuvrons en faveur de la paix et cultivons-la, notamment en renforçant les moyens d'action des plus vulnérables. Assurons une prospérité partagée en débloquent les ressources nécessaires pour obtenir des résultats transformateurs. Accélérons nos progrès en nous appuyant sur les catalyseurs que sont la jeunesse, l'innovation et la technologie. Et favorisons la durabilité en réaffirmant notre attachement aux principes et aux processus qui nous montrent la voie à suivre. Je m'engage, durant cette session, à encourager les groupes régionaux et autres à collaborer de façon à insuffler un élan renouvelé à la coopération mondiale et aux engagements partagés. Mon ambition est que l'Assemblée générale relève les nombreux défis auxquels elle est confrontée de la manière la plus efficace et la plus inclusive possible.

Je remercie une nouvelle fois les membres de leur confiance, de leurs encouragements et de leur soutien. Je me réjouis à la perspective de travailler en collaboration avec tous mes collègues et leurs délégations pour relever les différents défis auxquels nous sommes confrontés, dans

l'intérêt de toutes les populations. J'invite donc chacun et chacune à aborder nos travaux dans un véritable esprit de multilatéralisme pour résoudre les problèmes afin de mieux préserver, voire garantir, la sécurité et la dignité de l'humanité.

Conformément à l'article 70 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, je donne maintenant la parole à la Vice-Secrétaire générale, S. E. M^{me} Amina Mohammed.

La Vice-Secrétaire générale (parle en anglais) :
Je félicite S. E. M. Dennis Francis, de la Trinité-et-Tobago, pour son élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session.

Nous sommes confrontés à un monde profondément marqué par des défis et des divisions qui mettent l'ONU à l'épreuve. Vos compétences, votre expérience, vos connaissances et votre sagesse, Monsieur le Président, seront primordiales alors que nous continuons à rechercher des possibilités de coopération multilatérale. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec vous pour porter le thème de votre présidence, à savoir « Rétablir la confiance et raviver la solidarité mondiale : accélérer l'action menée pour réaliser le Programme 2030 et ses objectifs de développement durable en faveur de la paix, de la prospérité, du progrès et de la durabilité pour tout le monde », au cours de l'année à venir. Je voudrais remercier une fois de plus le Président sortant, S. E. M. Csaba Kőrösi, du brio avec lequel il a dirigé les travaux de l'Assemblée au cours de l'année écoulée.

En dépit des grands défis mondiaux, l'heure n'est pas au pessimisme. Elle est à l'action : l'action pour la paix et les droits humains, l'action pour sauver les objectifs de développement durable et lutter contre la menace existentielle que font planer les changements climatiques, l'action pour créer des emplois productifs et élargir les perspectives économiques, en particulier pour les femmes et les jeunes, l'action pour faire en sorte que les évolutions rapides de la technologie, comme l'intelligence artificielle, profitent à l'humanité et ne lui nuisent pas, l'action pour bâtir pour tous et toutes un monde plein d'espoir et de promesses qui ne laisse personne de côté.

Alors que nous entamons la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, puissions notre force dans la mission et les valeurs consacrées par la Charte des Nations Unies. Plus que tout autre endroit sur Terre, l'Assemblée générale représente notre humanité commune et notre engagement partagé en faveur de la paix, du développement durable et des droits humains. Forgeons les solutions que tous les peuples attendent et progressons

vers un avenir meilleur, plus pacifique, plus prospère et une planète plus saine.

Vous pouvez compter sur notre plein soutien, Monsieur le Président, dans l'accomplissement de cette tâche importante au cours de l'année à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Vice-Secrétaire générale de sa déclaration.

Point 141 de l'ordre du jour provisoire

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre du Secrétaire général (A/78/336)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique établie, j'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/78/336, qui contient une lettre du Secrétaire général adressée à la présidence de l'Assemblée générale, dans laquelle il informe l'Assemblée que des États Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions à l'Organisation des Nations Unies au sens de l'Article 19 de la Charte. Je rappelle aux délégations qu'aux termes de l'Article 19 de la Charte :

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. L'Assemblée générale peut néanmoins autoriser ce Membre à participer au vote si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note des informations contenues dans le document A/78/336 ?

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Pouvoirs des représentants à la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président (*parle en anglais*) : L'article 28 du Règlement intérieur dispose que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition de la présidence, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

Je propose donc que, pour la soixante-dix-huitième session, la Commission de vérification des pouvoirs soit composée des États Membres suivants : Andorre, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Grenade, Îles Salomon, Nigéria, Suriname et Togo.

Puis-je considérer que les États dont je viens de citer le nom sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que les pouvoirs des représentants doivent être remis au Bureau des affaires juridiques. De plus amples détails sont disponibles dans la note d'information publiée sous la cote A/INF/78/4.

Avant de lever la séance, j'informe les délégations que le Bureau de l'Assemblée générale se réunira demain matin, mercredi 6 septembre, à 10 heures, dans la salle du Conseil de tutelle, pour examiner le mémorandum du Secrétaire général sur l'organisation de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, l'adoption de l'ordre du jour et la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour, publié sous la cote A/BUR/78/1.

La séance est levée à 15 h 35.